

Image not found or type unknown



Succession droit a l usufruit

Par **gils**, le **13/10/2014 à 19:38**

au deces du conjoint,le survivant peut choisir l option de l usufruit or, nous etions divorces y ai je droit ?
Bonjour,La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".Merci pour votre attention...

Par **moisse**, le **13/10/2014 à 20:07**

Bonsoir,
Divorcés et conjoints sont des termes incompatibles.
Vous n'avez droit à rien en provenance de l'ex-conjoint hors une part de sa pension de reversion peut-être selon votre situation financière.